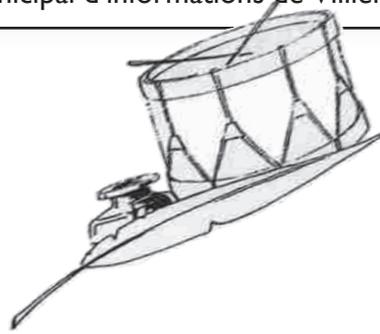




Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



FÉVRIER 2015

N° 72



Discours prononcé le 10 Janvier à l'occasion de l'hommage rendu à Frédéric Boisseau.

Mercredi, dans les locaux de Charlie Hebdo, la folie terroriste a endeuillé nos deux villages.

Ces assassinats ont touché au cœur tous les français, mais particulièrement les habitants de Recloses et de Villiers-sous-Grez, car nous avons perdu l'un des nôtres.

Nous sommes ici rassemblés pour marquer notre solidarité à la famille BOISSEAU dans l'accompagnement du deuil de Frédéric, lâchement abattu.

Frédéric a été la première victime des barbares. Il est mort pour avoir été au mauvais endroit, au mauvais moment ; et c'est maintenant NOTRE MOMENT pour manifester notre indignation face à ces crimes.

OUI NOUS SOMMES TOUS DES FREDERIC.

Evidemment, les médias parlent surtout des journalistes qui ont péri pour avoir défendu le bien précieux qu'est la liberté d'expression, pilier de notre démocratie. Mais n'oublions pas les autres victimes.

Originaire de Recloses, Frédéric habitait Villiers-sous-

Grez depuis 12 ans. Dans les deux communes il laisse le souvenir d'un homme généreux et toujours prêt à rendre service. Frédéric était un homme que l'on ne pouvait pas ne pas aimer ; d'ailleurs il suffit de mesurer l'émotion suscitée par sa disparition pour comprendre l'estime qui lui était portée.

Ce sont ces qualités qui nous réunissent aujourd'hui à Villiers-sous-Grez à la suite de Recloses, pour rendre hommage à l'enfant de nos deux villages, et pour lui dire que nous l'aimions.

Nous sommes également ici pour manifester notre solidarité à Catherine, sa compagne, Cédric et Baptiste, ses deux enfants, Christophe, son frère, Annie et Michel ses parents, à ses proches et à ses amis.

Aujourd'hui nous sommes tous Frédéric.

En son hommage, et avant de déposer une fleur, respectons une minute de silence.

Sommaire

Hommage rendu à Frédéric Boisseau	Page 1
Hier	Page 2
Demain	Page 5
Notre cadre de vie	Page 7

Vos articles	Page 10
Informations pratiques	Page 10
Brèves du service public	Page 12
Annonces	Page 15
Nos joies, nos peines	Page 16
Agenda	Page 16

Hier

Un réveillon PREHISTORIQUE !



Vers 21H00 nous avons vu arriver près du foyer rural les divers clans venus de Villiers et d'ailleurs. Chacun avait pris soin de se vêtir de sa plus belle peau de bête et de s'équiper des plus beaux appareils de circonstance.

Après avoir traversé la grotte et ses peintures rupestres, les convives ont pris place à table dans cette immense caverne. La bonne humeur était au rendez-vous, nous avons même pu assister à une danse désormais célèbre : « OUA OUA »

Les 12 coups de minuit ont clôturé le repas et laissé entrer sur un véhicule vieux de plusieurs millénaires nos DJ qui ont allumé le feu sur la piste de danse.

La grotte- discothèque a vibré toute la nuit, les rythmes endiablés ont permis à tous de danser et célébrer la nouvelle année.

Au lever du soleil chacun a retrouvé son camp, fatigué mais ravi d'une soirée extraordinaire.

L'association Expressions Libres est très heureuse d'avoir pu permettre à ces 120 personnes de passer un réveillon mémorable.

Merci à tous les participants pour ce moment de convivialité.



Nous espérons pouvoir présenter un nouveau projet de soirée à thème sous peu.

Sébastien Canac

VŒUX 2015.

Le 18 janvier dernier Yves Lechevallier, Maire, et le Conseil Municipal, nous ont présenté leurs Meilleurs Vœux.



Cette première cérémonie des vœux de la nouvelle équipe, a eu lieu en présence de la Député Valérie Lacroute, du Conseiller général Pierre Bacqué, de la présidente de l'amicale des maires et Maire de Recloses Catherine Triolet, du représentant de la communauté de communes des « Terres du Gâtinais », d'élus du canton, de nos pompiers représentés par L'adjutant-chef Nargeot, de la gendarmerie représentés par le Major Léger, du monde associatif et des Villaronnes et Villarons qui se sont déplacés.

Tout d'abord un dernier hommage a été rendu à Frédéric Boisseau première victime des attentats de Charlie Hebdo et habitant du village.

Ensuite notre maire nous a fait part de ses inquiétudes face aux dotations allouées aux communes, au réaménagement du territoire, aux changements des règles du jeu qui coûtent cher et donnent une impression permanente d'improvisation. Même sentiment sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, sur la mise en place des agendas d'accessibilité programmé et des règlements européens concernant la libre concurrence des contrats liés aux énergies...

Les vœux ont été nombreux, en voici quelques uns cités dans le texte :

« Pour vous, Villarons, le conseil et moi avons un vœu simple mais ambitieux : tenir les engagements que nous avons pris vis-à-vis de vous et mener à bien la mission que vous nous avez confiée ».

Les travaux à prévoir comme la réfection de la voirie, ou

le rattrapage des malfaçons réalisées à l'école maternelle ont été évoqués, puis les actions entreprises depuis les élections.

« Je souhaite que nous arrivions à entretenir notre village en conciliant l'aspect traditionnel des apparences avec les obligations environnementales comme la suppression des produits phytosanitaires »... « C'est un premier pas... mais je souhaite aussi que les critères d'appréciations de cet entretien évoluent et qu'à certains endroits il ne soit pas fou d'avoir comme on les appelle encore aujourd'hui, des herbes folles »...

« Pour aller dans ce sens nous sommes en train d'acheter en commun avec nos voisins d'Ury une balayeuse. Pour les petites communes rurales, la mise en commun des moyens et des énergies avec leurs voisins est une solution plus adaptée à leurs possibilités financières »...

« À l'entretien s'ajoute l'embellissement du village, nous y avons travaillé avec la commission en charge de ce domaine, et les conseils avisés du consultant du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. En ce début de mandat la commission du cimetière a été très active et je remercie les Villarons qui lui ont fait part de leur contentement. Pour le reste, les premières réalisations fleuriront au printemps prochain ».

« Notre village se caractérise aussi par la dynamique de ses associations. Je continue de croire pour peu que chacune reste à sa place, qu'elles doivent garder leur personnalité et être moteur dans leurs projets, mais que toutes doivent s'entraider pour la réalisation de ces projets afin de maintenir ce dynamisme et pallier à la difficulté du maintien du bénévolat en qualité et quantité »...

« Vous êtes tenus au courant de leurs manifestations par notre Plume Tambour. Vous avez remarqué sa fréquence de parution. Tout le Conseil souhaite rester étroitement en communication avec vous. En plus de notre bulletin municipal, nous allons bientôt mettre en service un site internet ».

« Pour la réalisation de tous ces souhaits et d'autres encore, il faut trouver des fonds. Dans ce domaine le vœu que je formule aux Villarons est bien plus modeste : minimiser les augmentations d'impôts et de taxes. Pas de faux espoirs, les dotations diminuent, et les dépenses augmentent et augmenteront du simple fait du désengagement de l'état et des nouvelles obligations imposées aux communes ou aux communautés de communes.

Pour rappel, notre marge de manœuvre est aujourd'hui de l'ordre de 30.000 € par an. Soyons concrets, la réfection

d'un mètre linéaire de voirie très rarement aidé par une subvention, coûte entre 1.000 et 1.500 € selon son type ».

« J'ai fait avec tous les Conseillers un autre vœu et je peux même dire un vœu partagé par tous les élus de France et de Navarre. Un vœu qui ne coûte rien, qui paraît simple à mettre en œuvre et sur lequel on se casse les dents depuis des lustres :

Parlez-vous ! *Le vivre ensemble c'est aussi ça. Que chaque citoyen soit capable de parler avec tous les autres. Que chaque Villaron dans son for intérieur et avec franchise puisse se dire : je peux parler à tous les Villarons. C'est le premier remède pour diminuer et apaiser les multiples petites querelles qui empoisonnent l'existence »...*

Après tous ces souhaits, la parole a été donnée aux nouveaux habitants du village. Les présentations ont été cordiales et un livre sur Villiers leur a été offert pour saluer leur bienvenue.

Enfin les applaudissements ont conclu la cérémonie et nous sommes passés à table pour apprécier les galettes à la frangipane et aux pommes, préparés par notre



boulangerie, accompagnées d'un verre de cidre. Il y a eu des nombreuses reines et rois et tous étaient fiers d'être pris en photos.

Ce fut un bel après-midi où une cérémonie officielle et un partage ont soudés un peu plus notre communauté Villaronne.

La rédaction

UNE SOIRÉE AVEC LES TEMPLIERS

Après 14-18, le vendredi 23 janvier, la Commission Culture et Animation avait décidé de nous emmener en excursion aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles. Claude-Clément Perrot, toujours aussi passionnant, nous a enchanté non seulement par son érudition, (n'oublions pas qu'il a travaillé avec la très grande historienne Régine Pernoud), mais aussi parce qu'il est avant tout un homme de terrain.

Malgré un temps maussade et une annonce de verglas, il y avait un peu de monde et l'attention de tous était au rendez-vous.

Suite à la présentation, sous la forme d'un documentaire, des commanderies de Seine et Marne, Monsieur Perrot nous a expliqué sa démarche, empreinte de travail concret sur différents sites.

Une très belle soirée terminée par le traditionnel pot de l'amitié offert par la municipalité qui permet un feu nourri de questions. Certains participants ont même demandé : « Quand aurait lieu la prochaine conférence à Villiers sous Grez ? »

N'hésitez pas à aller visiter son site associatif sur Internet. Sur votre moteur de recherche préféré, tapez CRDMA. À VOS AGENDAS ! Pour les beaux jours, nous solliciterons notre conférencier pour une visite commentée de Moret sur Loing où il a entrepris des travaux de restauration. Ce lieu n'a plus de secret pour lui. Restez à l'écoute ... La Commission Culture et Animation est sur l'affaire ...

La rédaction

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ



Vendredi 30 janvier au foyer rural, lors de la soirée organisée par les membres de la Commission Jeunesse et Sport, sont venus 20 ou 30 jeunes et moins jeunes, avec la même envie : passer une bonne soirée autour des jeux apportés par les uns et les autres... Et ce fut le cas !

Une soirée de détente et de bonne humeur ouverte à tous les Villarons.

À quand la prochaine ?

La rédaction

Demain



MARDI GRAS

Comme chaque année, l'**Amicale Villaronne** aura le plaisir de convier les petits Villarons et leurs camarades de Recloses au goûter **le 17 février 2015**

Rendez-vous au Foyer Jean Louis Garban à partir de 17h où nous pourrons, sans aucun doute, admirer de nombreux et magnifiques costumes.

Crêpes et gaufres faites par les parents seront les bienvenues.



CONCOURS D'ENDURANCE ÉQUESTRE

Dimanche 22 février

Dès 7 h 30 les concurrents prendront le départ (route de Bourron-Marlotte) sur les itinéraires balisés sur la commune de Villiers et les environs. Les distances parcourues iront de 20 km à 90 km en vitesse libre ou imposée.

Buvette et petite restauration sur place.

Remise des prix vers 17 h autour du pot de l'amitié où les Villarons seront les bienvenus.

William Armagnac



SOIRÉE THÉÂTRE

Vendredi 6 mars 2015 à 20h30 au foyer rural Jean-Louis Garban,

La troupe de théâtre amateur de Grez-Sur-Loing, Les Talalos, vous propose une soirée « pour le meilleur et pour le rire »

« *L'auto immobile* » de Jean- Michel Besson (farce paysanne, durée 20 mn).

Sur les conseils de son gendre, le Baptiste a fait l'acquisition d'une vieille 4 CV. Malheureusement, comme le fait remarquer le Jeantou, son domestique, il ne sait pas bien la «mener» et l'auto tombe en panne...

« *Les compères battus* » de Jacques Raux (farce en un acte, durée 20 mn).

La Jacotte et la Marotte font vivre un véritable enfer au pauvre Jacquet...

« *C'est qui qui s'en occupe ?!* » de Danif Alain (comédie, durée 35 mn).

Quand, à 60 ans, on vient enfin d'acheter une voiture, on aimerait pouvoir l'utiliser tranquillement pour aller «aux champignons». Stupeur de Desmergaises, découvrant ce matin une borne kilométrique plantée au milieu de la porte de son garage !...

À partir de 7 ans. Tarif unique : 5 €

Réservations au 06 07 37 97 94 ou par email : lestalalos@gmail.com



LES « BONNES NOUVELLES » reviennent

Les « Bonnes nouvelles » avaient abandonné la bibliothèque depuis plus de deux ans.

Étant donnés des nombreux témoignages de regrets que leur arrêt a suscité et du désir de les voir revivre exprimé par beaucoup, elles vont reprendre sous une forme un peu plus souple qu'auparavant.

Il n'y aura plus de thème pour la saison. Simplement des comédien(ne)s, heureux (ses) de faire découvrir un texte qui leur tient à cœur ou les prémices d'un projet, nous feront l'amitié de venir nous les lire à la bibliothèque de Villiers. Les formes pourront être très variées (contes, nouvelles mais aussi théâtre, poésie, essais...). Donc infiniment moins de préparation pour Isa Mercure qui l'organise, de ce fait le plaisir partagé va pouvoir renaître.

Le samedi 7 mars à 18 h vous pourrez entendre une partie du roman de Marie Le Gall « Au bord des grèves » lu par Isa Mercure et le samedi 4 avril toujours à 18h un chapitre des « Frères Karamazof » de Dostoïevski par Arthur Guillot (à confirmer).

PRINTEMPS DES POÈTES 2015

Villaronne, Villaron,
 Cette année à l'occasion du Printemps des Poètes,
 la poésie quittera la Bibliothèque et envahira la rue !
 L'insurrection poétique se manifestera de façon originale,
 inattendue et festive sous une forme déambulatoire à
 travers le village.

Vous êtes invités à participer à cet événement
dimanche 22 mars 2015 à partir de 15h30
 D'ici là des tracts détaillés appelant à l'insurrection
 poétique seront distribués discrètement dans vos boîtes
 aux lettres...

*Le Comité d'Insurrection Poétique
 Amicale Villaronne*



Notre cadre de vie



LE PARC VOUS PROPOSE :

Samedi 7 mars ou Dimanche 8 mars : **Stage d'initiation au greffage,**

9h30 à 12h, à la Maison du Parc

Notions de bases du greffage (la reproduction végétal, pourquoi greffer, matériel, choix et conservation des greffons, ...) 3 greffes : anglaise simple, anglaise compliquée, fente, astuces pour réussir le greffage et que faire après la greffe

Ces stages sont sur **inscription** par mail auprès de Julie MARATRAT : j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr

Samedi 7 mars : **Conférence, dédicace et exposition sur l'art rupestre du Gâtinais,**

À partir de 15 heures à la Maison du Parc.

Fin 2014, Alain Bénard, Président du Groupement d'études de recherches et de sauvegarde l'Art rupestre (GERSAR) a publié l'ouvrage « Symboles et mystères – l'art rupestre du sud Ile-de-France ».

Au programme :

Conférence « Temps de la terre, temps de l'homme » par Patrick De Wever

Présentation et dédicace de l'ouvrage « Symboles et

mystères – l'art rupestre du sud Ile-de-France » par Alain Bénard

Exposition autour de l'art rupestre dans le sud Ile-de-France

Samedi 21 mars : **Nuit de la Chouette,**

À partir de 14h30 au Domaine départemental de Chamarande avec la présence de spécialistes pour répondre à vos questions.

Apprenez à reconnaître les différents rapaces nocturnes à travers une magnifique exposition photographique
 Atelier dissection de pelotes de réjection pour identifier ce que mangent ces oiseaux

Film sur les rapaces

Le grand jeu de la chouette (jeu de l'oie)

Atelier coloriage

Exposition de nichoirs

Sorties nocturnes.

Sur le terrain, à l'occasion d'une promenade nocturne et forestière, les hululements guideront vos pas, les chouettes et hiboux n'auront plus de secrets pour vous!

Réservation obligatoire pour les sorties Nocturnes :

Tel : 01 64 98 73 93 (plusieurs lieux de départ, se renseigner au moment de l'inscription) ou par mail auprès de Julie MARATRAT :

j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr



LA LETTRE DE RÉSEAU CHEVÊCHE

Pour cette seconde lettre du réseau de protection des Chevêches du Gâtinais, bon nombre d'entre vous viennent de se voir installer un nichoir. L'article diffusé dans notre dernier numéro de l'abeille du Parc (n°55) a porté ses fruits et nous avons aujourd'hui plus de 100 nichoirs posés sur le territoire du Parc.

Les nichoirs installés le sont tous sur des zones où les Chevêches sont déjà présentes.

La colonisation de ces nichoirs peut donc être rapide si la reproduction connaît quelques années favorables. Ce qui n'est pas le cas des deux dernières années où la reproduction fut catastrophique. Nous espérons fortement que les jeunes de 2014 seront au rendez-vous en 2015.

Ces nichoirs, installés sur des zones favorables, ne seront évidemment jamais tous habités par un couple de chouettes. Parfois, les écosystèmes environnants ne permettent pas d'assurer leur installation et seul l'évolution des pratiques pourrait favoriser leur retour. Un nichoir vide est donc aussi une donnée intéressante.

Même si les chouettes ne les occupent pas, les nichoirs installés sont toujours habités par un lérot ou des petits passereaux comme les mésanges, le rouge gorge... ou encore des abeilles ou des frelons. L'installation d'un nichoir demande donc de prendre quelques précautions et n'hésitez pas à contacter le Parc en cas de besoin.

Nous sommes aussi fiers d'annoncer notre première nidification en nichoir autour de la commune de Tousson où 3 jeunes poussins ont été bagués. C'est le premier nichoir occupé en dehors de la commune de Chailly-en-Bière.

Sur le site Chailly-en-Bière, ce fut une année exceptionnelle marquée par le record d'œufs pondus.



Mais sur ces 11 œufs seulement 6 Chouettes sont parvenues à s'envoler naturellement, 4 d'entre elles ont été sauvées de justesse grâce aux opérations de bagage. Une Chouette numérotée a été retrouvée morte le long d'une route par une promeneuse qui a eu le réflexe de relever le numéro et de contacter le Parc. Nous avons donc identifié le nichoir où se trouvaient les orphelins que nous avons pu transférer vers le centre de sauvegarde de Pringy, géré par l'association Chevêche 77. Ces jeunes chouettes ont été relâchées sur les communes de Saint-Sauveur-sur-École et de Champcueil (la vidéo est disponible sur la page facebook du Parc).

Ce qui nous donne une réussite de la reproduction de 100 % le dernier œuf n'ayant pas été fécondé.



L'intervention a ainsi été bénéfique au retour de l'espèce et nous espérons pouvoir rapidement, à vos côtés, avoir des précisions sur ce que deviennent les jeunes et de mesurer leur capacité de déplacement.

Pour plus d'information vous pouvez contacter, à la Maison du Parc ;

Vincent van de Bor tél. : 01 64 98 73 93

– mail : v.vandebor@parc-gatinais-francais.fr

*Jean-Jacques Boussaingault
Président du Parc naturel régional du Gâtinais français*

ET ALORS CES LÉGUMES ?

Au vu du succès de la réunion d'information d'octobre, une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est née à Larchant, vendredi 6 Février 2015. La future association a reçu pour nom « L'Art du Champs » lors de l'assemblée constitutive.

Cette association loi 1901 propose un lien direct entre fermiers et consommateurs. Une charte liste tous les engagements mutuels tant au niveau économique, éthique que social.

Concrètement, cela se traduit par la transparence du producteur sur son travail et ses comptes.

Il s'engage à livrer des produits frais de qualité et diversifiés.

En contrepartie, les Amapiens (adhérents de l'AMAP) acceptent de prépayer leur panier hebdomadaire et

partagent les risques inhérents à l'activité (ex: aléas climatiques).

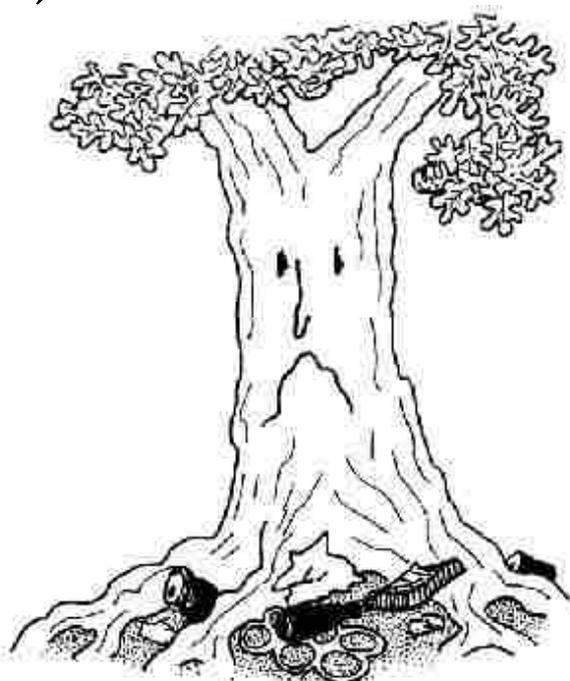
Extrait du préambule de la charte des AMAP 2014 ;
«*Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités.*»

Elle permettra la création d'un nouvel emploi et plusieurs familles souhaitant s'investir localement en seront les heureux bénéficiaires. Nous espérons tous que nos paniers abondent de légumes et nous vous invitons à venir nous rejoindre. **Les inscriptions sont ouvertes : tguillermain@gmail.com**

Les futurs Amapiens



Nettoyage de printemps



SAMEDI 21 MARS

**Rendez-vous à 15 heures au foyer rural
(sacs poubelles et gants sont fournis)**

Pour le nettoyage des abords de notre village

**Vers 17 h les participants se retrouveront autour du pot
de l'amitié offert par la municipalité**

REMERCIEMENTS À NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX QUI FONT « DU BON BOULOT »

Merci à nos secrétaires Catherine et Virginie, sur lesquelles nous pouvons toujours compter. Votre décision de rester tard en Mairie le jour de l'hommage à Frédéric, au cas où... nous avons apprécié !

Également, merci à Pascal et Benoit pour leur disponibilité et spontanéité dans leur travail. Être intervenu le samedi à 6h du matin pour passer la saleuse, avant que la plupart des Villarons ne se réveillent ou venir systématiquement, très tôt, les jours de grand vent, sans que personne ne soit obligé de le demander... Bravo pour ces initiatives responsables !

Nous n'oublions pas Jean Raymond, à qui nous souhaitons une meilleure santé.

C'est aussi grâce à vous tous que nous formons une bonne équipe.

Philippe Beaudoin.

Vos articles

« PHILOZARTS »

J'ai testé pour vous à Larchant.

PhiloZarts est une jeune association de Larchant qui organise des mini conférences philosophiques interactives. J'ai donc assisté et participé à l'une d'entre elles qui s'est déroulée dimanche 25 janvier à la salle Chatenoy de Larchant.

Le sujet en était « nature et technique, y-a-t-il un maître ? ».

Ce que j'ai aimé :

Notre professeur es philosophie, Laurence Manesse Cesarini, a été clair et synthétique sur les notions abordées. Ce n'est pas évident de manier des concepts devant des non spécialistes. En outre, à aucun moment,

elle n'a affirmé péremptoirement « sa » vérité mais au contraire elle a montré comment les réponses à des questionnements pouvaient être plurielles et qu'une vision dépendait de l'angle d'attaque du sujet. La « novlangue » ou le politiquement correct n'étaient pas de mise et les échanges ont donc été nombreux et pertinents, chacun pouvant s'exprimer.

Ce que je n'ai pas aimé :

Au risque de passer pour un « vendu », j'ai cherché mais je n'ai rien trouvé.

Prochains rendez-vous annoncés :

Dimanche 15 février à Larchant 11h salle Chatenoy « autour du désir et de l'amour ».

Samedi 14 mars 10h30 à la bibliothèque de Nemours « Hannah Arendt, regard sur l'art »

Un site de l'association est en cours de construction.

Jean-Pierre Girard



Informations pratiques

EXPOSITION AU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE DE NEMOURS

L'homme de Neandertal est de retour ! Venez découvrir cette humanité disparue que les recherches archéologiques nous rendent peu à peu plus familière.

Du 15 novembre 2014 au 8 novembre 2015

Montée pour la première fois à Namur (Belgique) en 2010 et 2011, cette exposition invite à la rencontre d'une fascinante humanité, antérieure à la nôtre, qui s'est éteinte il y a environ 30 000 ans.

Que savons-nous de ces Hommes de Neandertal, dont l'évolution commence il y a quelque 500 000 ans en Europe ? Quelles différences anatomiques constate-t-on par rapport à nous ? Dans quel contexte climatique vivaient-ils ? Quel était leur mode de vie ? Quand et comment ont-ils disparu ? De nouvelles techniques de fouilles combinées à des analyses scientifiques interdisciplinaires permettent de tenter de répondre à ces questions.

À Nemours, l'exposition est illustrée et enrichie par des collections de célèbres sites préhistoriques français empruntées dans différents musées, notamment au musée national de Préhistoire (Les Eyzies-de-Tayac). Le musée présente, en partenariat avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) les sites régionaux découverts ces dernières années. D'autre part, il met l'accent sur le nouveau (et déjà célèbre) site d'Ormesson en Seine-et-Marne (fouilles CNRS) qui présente un niveau contemporain de l'homme de

Neandertal.

Le musée est ouvert tous les jours, **sauf le mercredi matin et le samedi matin**, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 et jusqu'à 18h en juillet et août.

Droits d'entrée

- **Plein tarif : 3 €**
- **Tarif réduit : 2 €** (plus de 60 ans, bénéficiaires du chèque-vacances)
- **Gratuit :** moins de 26 ans, bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants, victimes de guerre et leur accompagnateur, personnes handicapées et leur accompagnateur



DÉTECTEURS DE FUMÉE

La loi de prévention contre les risques d'incendie adoptée en mars 2010, impose l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) dans les logements avant le 8 mars 2015.

Les obligations respectives du propriétaire et du locataire ont d'ailleurs été clarifiées par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

Le propriétaire du logement est tenu d'installer ce genre de dispositif. Lorsque le logement est loué, le

propriétaire peut soit fournir le DAAF à son locataire, soit le rembourser de l'achat du dispositif. Il s'assure du bon fonctionnement de celui-ci lors de l'état des lieux. L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire, doit veiller à l'entretien, au bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif. **Encore faut-il que le dispositif soit fiable !**

Des matériels non-conformes et dangereux.

Alors que les logements devront obligatoirement être équipés de tels appareils à compter du 8 mars, un nombre important d'appareils ont été mis sur le marché à l'approche de cette échéance. Les points de vente voient leurs stocks s'écouler plus vite que d'ordinaire. Mais l'**UFC-Que Choisir** met en garde : tous les modèles ne sont pas fiables. Sur les dix-huit détecteurs testés par l'association de consommateurs, un tiers s'est révélé problématique et un quart, dont elle demande le retrait de la vente, «non conforme».

Des non conformités décelables à l'œil nu.

Trois d'entre eux « *se sont avérés non conformes car n'ayant pas réussi à détecter des feux de bois et/ou de literie, ou s'étant déclenchés trop tardivement par rapport à un niveau d'opacité des fumées déjà très élevé* ».

Sont ainsi concernés Arcotec DF0001/KD 108, Elro RM144C et Blyss NB739B-1. Également sur la sellette, un quatrième modèle commercialisé par l'enseigne Castorama n'aurait quant à lui pas dû se trouver en rayons, souligne l'UFC : **La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** (DGCCRF) a en effet imposé son rappel en janvier 2013. « *Nous l'avons acheté en juin 2014, soit 18 mois après l'obligation de retrait* » imposée au distributeur, souligne l'association de consommateurs, demandant que l'appareil soit « *vraiment retiré des rayons et rappelé* ». Quant au détecteur AREV Technic, il est « *à la limite de la non-conformité compte tenu de sa vitesse de déclenchement à un niveau d'opacité des fumées déjà élevé* », a conclu l'UFC au terme de ses tests. Deux autres détecteurs, le Smoke Detector Clock Thumbs Up refermable et le General Purpose SS-168 ont une non-conformité « *évidente* », visible à l'œil nu selon l'UFC.

Détecteurs de fumée : s'équiper oui, mais pas n'importe comment.

La DGCCRF vient d'émettre une mise en garde contre des lots de détecteurs de fumées non conformes et dangereux. Il s'agit des produits de la marque Vigilens (réf. KD 101LD – numéro de lot : 09/2008 KDH090227/A/SB-2606612/SB-2603642), Fare SHD (réf. Vesta – numéro de lot : BC0513093) et Tresice (Réf. KT-S01 emballage – JB S01 produit)

« *Compte tenu du danger grave et immédiat lié à la non-conformité de ce matériel, la DGCCRF recommande aux consommateurs de le rapporter dès que possible en magasin. En effet, un appareil déficient qui ne remplit pas son rôle de prévention ou d'alerte en cas d'incendie donne un faux sentiment de sécurité ne permettant pas aux habitants de maîtriser un départ de feu ou de quitter leur logement à temps* ». Attention donc à ne pas acheter n'importe quel détecteur de fumée.

La DGCCRF rappelle qu'il n'existe pas d'installateurs mandatés ou agréés par l'État et qu'un DAAF peut être installé par l'occupant du logement.

La pose sans l'aide d'un professionnel.

Attention aussi aux arnaques possibles sur les détecteurs de fumée. En effet, un DAAF ne nécessite **aucun contrat d'entretien**. Certaines sociétés, tenteraient apparemment de faire souscrire un contrat d'entretien en vendant le matériel. Or un détecteur de fumée se pose sans l'aide d'un professionnel. Il suffit juste de changer la pile.

Suivant l'arrêté, au moins un détecteur de fumée doit être installé dans chaque logement, de préférence dans les couloirs desservant les chambres. Le DAAF doit être **fixé solidement au plafond**, à distance des autres parois et de toute source de vapeur (cuisine et salles de bains).

Les exigences d'un détecteur de fumée normalisé.

Le détecteur de fumée doit :

- ✓ être muni du marquage CE - EN 14 604;
- ✓ comporter un indicateur de mise sous tension;
- ✓ être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur;
- ✓ comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles;
- ✓ émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 m;
- ✓ émettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur;
- ✓ comporter les informations marquées de manière indélébile : nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur, le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur, la date de fabrication ou le numéro du lot, le type de batterie à utiliser ;
- ✓ disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur, particulièrement les instructions concernant les éléments devant être régulièrement remplacés.

Les détecteurs de fumée appropriés affichent le logo NF en plus de la norme européenne CE - EN 14 604, cela signifie qu'ils sont conformes. Cette marque NF est délivrée par AFNOR Certification à l'issue de contrôles supplémentaires réguliers, elle constitue donc une meilleure garantie d'efficacité et de fiabilité pour le consommateur.

B.P



BRÈVES DU SERVICE PUBLIC

Lettre d'actualités de www.service-public.fr

N° 724 du 31 décembre 2014

Loi de finances pour 2015 : le point sur les principales nouveautés

La loi prévoit notamment :

- Une refonte du barème de l'impôt sur le revenu avec en particulier la suppression de la première tranche d'imposition au taux de 5,5 % et l'abaissement à 9 690 € de la limite inférieure de la tranche à 14 %,
- La mise en place d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique afin de mieux accompagner les ménages dans les travaux de rénovation de leur logement,
- La prolongation et l'extension du prêt à taux zéro jusqu'au 31 décembre 2017,
- La réforme du régime d'imposition des plus-values immobilières concernant la vente de terrains à bâtir. Ce dispositif s'appliquant de façon rétroactive à partir du 1er septembre 2014,
- L'assouplissement des droits de mutation (donations de terrains à bâtir en particulier),
- L'aménagement de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif intermédiaire (dispositif Pinel) avec la possibilité, sous certaines conditions, de louer à des ascendants ou des descendants,
- Le passage de la contribution à l'audiovisuel public à 136 € en métropole,
- l'augmentation de la taxe sur le gazole,
- la mise en place d'un nouveau barème pour la taxe de séjour avec un montant variant de 0,20 € à 4 € par personne et par nuit,
- la majoration forfaitaire des montants de l'allocation de reconnaissance en faveur des harkis,
- l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant servi au moins quatre mois en opérations extérieures.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2015

Le Conseil constitutionnel a jugé, qu'étaient conformes à la Constitution la quasi-totalité des articles de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, adoptée le 1er décembre 2014 par le Parlement. Le Conseil a notamment validé l'article 85 qui institue une modulation des allocations familiales en fonction des ressources du ménage ou de la personne qui a la charge des enfants. Cette modulation sera effectuée selon un barème défini par décret pour être appliquée au plus tard le 1er juillet 2015. Les mesures réglementaires annoncées par le gouvernement devraient se traduire par : une réduction de 75 % des allocations familiales pour les couples percevant plus de 8 000 € par mois, une réduction de 50 % pour les couples percevant plus de 6 000 € par mois. Le Conseil a considéré que la mise en œuvre d'une politique de solidarité nationale en faveur de la famille était une exigence constitutionnelle que le législateur peut satisfaire selon les modalités d'aide qui lui paraissent appropriées, les aides aux familles étant d'ailleurs susceptibles de revêtir diverses formes

autres que les allocations familiales...

Collectif budgétaire pour 2014 : que retenir ?

La loi de finances rectificative pour 2014 a été publiée au Journal officiel du mardi 30 décembre 2014.

Cette loi comporte un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- la suppression de la prime pour l'emploi (PPE) à compter de 2016 (un nouveau dispositif ayant vocation à prendre son relais à partir du 1er janvier 2016),
- la possibilité pour les communes de majorer de 20 % le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans les zones tendues,
- la mise en place du timbre fiscal dématérialisé,
- l'interdiction de tout achat de tabac en provenance d'un pays étranger dans le cadre d'une vente à distance,
- la prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 de la dérogation au placement en cellule individuelle dans les maisons d'arrêt.

En 2015 : ce qui change

- Le bisphénol A qui est un composant chimique considéré comme un perturbateur endocrinien est interdit sur tous les contenants alimentaires (bouteilles en plastique, canettes ou boîtes de conserve).
- Salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé à hauteur de 0,8 %, le nouveau montant horaire brut étant fixé à 9,61 €
- Le revenu de solidarité active (RSA) augmente de 0,9 % ; le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant, par exemple, passe à 513,88 €.
- Un décret publié au Journal officiel du 31 décembre 2014 fixe le montant journalier : de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à 16,25 € et de sa majoration à 7,07 €, de l'allocation équivalent retraite (AER) et de l'allocation transitoire de solidarité (ATS) à 35,09 €, de l'allocation temporaire d'attente (Ata) à 11,45 €.
- Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,7 %.
- Travail de nuit, en équipes successives alternantes ou encore travail répétitif... Dans le cadre de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité, les salariés exposés à certaines situations obtiennent des points. Ce compte qui est plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière peut être utilisé notamment pour un passage à temps partiel sans baisse de rémunération ou encore un départ anticipé à la retraite.
- Le plafond de la sécurité sociale est revalorisé de 1,3 % par rapport au plafond 2014. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité sociale
- Les tarifs réglementés de GDF Suez vont augmenter de 1,8 %.
- Les prix du timbre vont augmenter de 7 % en

moyenne, la lettre prioritaire passant à 76 centimes d'euro.

- TGC, Inter cités, TER : les prix de certains billets de train augmentent de 2,6 %.

Le saviez-vous ? Qu'est-ce que l'obsolescence programmée ?

Un exemple récent est l'interdiction des cartouches d'encre à mémoire par l'Union européenne. Certaines cartouches intégraient une puce capable d'enregistrer le nombre de copies produites et de désactiver l'appareil au bout d'un certain nombre d'impressions. Le Code de la consommation, art. L. 213-4-1, exprime la définition suivante : I - « L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise, notamment par la conception du produit, à raccourcir délibérément la durée de vie ou d'utilisation potentielle de ce produit afin d'en augmenter le taux de remplacement ».

II - « Ces techniques peuvent notamment inclure l'introduction volontaire d'une défectuosité, d'une fragilité, d'un arrêt programmé ou prématuré, d'une limitation technique, d'une impossibilité de réparer ou d'une non-compatibilité »...

N° 725 du 9 janvier 2015

Déclarations des droits de l'homme : Rédigées au moment de la Révolution française pour l'une et après la Seconde guerre mondiale pour l'autre.

Rappel sur ce que disent ces deux déclarations des droits de l'homme en matière de liberté de pensée et d'opinion.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Article 11 « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme. Tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Article 18 « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Article 19 « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Nous rappelons à nos lecteurs que deux ordinateurs sont à disposition à la Bibliothèque de Villiers-Sous-Grez pour une consultation en ligne plus approfondie de LA LETTRE D'ACTUALITÉS <http://www.service-public.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNIQUÉ

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES VOUS INFORME

Suite à la parution récente d'une circulaire nationale concernant l'accueil physique des usagers hors période de campagne d'impôt ou d'échéance importante, des nouveaux horaires d'ouverture au public seront mis en place à compter du 1er mars 2015 :

- de la **trésorerie de la Chapelle-la-Reine:**

les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

- du **centre des Finances publiques de Fontainebleau** regroupant :

le service des impôts des entreprises ;

le service des impôts des particuliers ;

le centre des impôts fonciers ;

le service de la publicité foncière.

les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;

les mardi et jeudi de 8h30 à 12h.

Pendant ces demi-journées de fermeture, l'accueil téléphonique et sur rendez-vous seront maintenus.

Sont notamment concernés par cet accueil sur rendez-vous les personnels des collectivités locales et les régisseurs qui continueront à être reçus dans les conditions habituelles.



COMMUNIQUÉ

L'INSEE fait une enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité du 2 février au 2 Mai 2015.

Un agent enquêteur passera à Villiers : Madame BURAUD Michelle. Après s'être assuré de son identité, réservez-lui bon accueil. Les informations récoltées sont strictement confidentielles.

Pour plus de détails : www.insee.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, adjoints, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Jérôme Champion, Joanny Poulain, Michel Coterot, conseillers municipaux.

Absents : Philippe Beaudoin (donne pouvoir à Richard Antoine), David Viratel (excusé), Gilles Cabardos (donne pouvoir à Gérard Moret), Régine Rey (excusée), Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Véronique Girard), Cédric Thibaut (donne pouvoir à Michel Coterot)

Secrétaire : Ludovic Jeannotin

APPROBATION :

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 :

Gérard Moret propose d'apporter la modification suivante sur le paragraphe concernant les boues d'épuration :

Gérard Moret explique que la réglementation sur le stockage des boues d'épuration a évolué et ne nous permet plus de stocker celles-ci comme auparavant, depuis le 1er septembre 2014.

Le stockage étant devenu non conforme, la DDT (Police de l'eau), a interdit celui-ci, ce qui ne permet plus le recyclage agronomique local à partir de cette date. L'exploitant (la SAUR) nous propose d'évacuer lesdites boues vers le centre de traitement "Phytostore" situé à La Brosse-Montceau (près de Montereau). Le coût de transport et de traitement est chiffré par la SAUR à

2 700 € pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2014 et estimé pour l'année 2015 à

8 000 € correspondant à 4 déplacements/an, estimation basée sur le tonnage moyen actuel.

Pour limiter le surcoût de la nouvelle destination, des solutions et propositions sont en cours d'études.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Décision de modification :

Dans l'objectif de rattacher les charges à l'exercice correspondant, et afin de pouvoir effectuer les déclarations sociales sur toute l'année civile, il a été pris la décision modificative suivante :

Augmentation du poste 653100 – Indemnités pour un montant de 4 500 euros compensé par une baisse du poste 641300 – Personnel non titulaire pour un montant de 4 500 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fixation de la durée d'amortissement de la subvention perçue de la réserve parlementaire pour le renouvellement des branchements en plomb :

Ludovic Jeannotin précise que la commune a perçu pour le budget de l'eau une subvention d'équipement issue de la réserve parlementaire de notre député de l'époque (Monsieur Didier Julia) afin de financer pour partie le renouvellement des branchements en plomb pour un montant de 15 922,67 euros. Cette subvention doit être amortie (c'est-à-dire être réincorporée dans les comptes administratifs à fraction égale sur une certaine période ne pouvant excéder 15 ans pour tenir compte de la dépréciation du bien en fonction de son usure). Après calcul, il a été retenu d'amortir cette subvention sur une durée de 10 ans afin de ne pas pénaliser ce budget.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du futur budget :

Ludovic Jeannotin rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales donne aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice suivant.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (119410.66/4=29852.66), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour l'année 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Adhésion au Parc Naturel Régional pour une prestation de conseil en droit du sol :

A partir du mois de juillet 2015, la majorité des collectivités territoriales dont fait partie Villiers sous Grez ne pourra plus bénéficier de l'aide apportée par la DTT-ADS concernant l'administration du droit des sols. Les collectivités concernées ne pouvant recourir au service d'un cabinet privé, le PNRGF a pris l'initiative de proposer ce service aux communes de son territoire. Il s'agit uniquement d'une prestation et en aucun cas d'une délégation de compétence. Afin d'affiner sa proposition le PNRGF demande aux communes de prendre une position de principe pour déterminer le volant d'actes qui serait à traiter.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire remonter au parc via la communauté de communes l'avis favorable de Villiers sous Grez. De toute manière, une délibération future sera prise en cas d'adhésion au service, une fois que les conditions financières seront connues.

Proposition adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Michel Coterot fait part du remerciement de l'ESF (Entente Sportive de la Forêt) pour la participation de la municipalité dans l'achat de coupes destinées à la remise des prix, leur coût s'élève à environ 70 euros HT.

VIE DU VILLAGE :

Rien de particulier.

LE TOUR DES COMMISSIONS :

Rien de particulier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal du 06/02.

Annonces

ÉLECTIONS

À l'occasion des élections départementales du 22 mars pour le premier tour et du 29 pour le second, si des Villarons souhaiteraient compléter les permanences des élus, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en Mairie : Tel. 01.64.24.21.03, en indiquant leur disponibilité. Qu'ils en soient remerciés par avance.

La rédaction



TREMPLIN

Académie de Musiques Modernes (AMM), école de musique située à Forges les Bains, dans l'Essonne.

Organise «un tremplin» le 31 janvier 2015 et finale le 11 avril 2015.

Tremplin les Bains est ouvert à tous les groupes/artistes amateurs. Les sélections s'opèrent au sein de l'AMM par l'écoute d'une première maquette. La première édition de Tremplin les Bains a pu accueillir 500 spectateurs.

Le but est d'encourager les participants à composer, aider les artistes locaux et intercommunaux à se faire connaître et à promouvoir leur musique, en permettant aux participants de jouer dans des conditions professionnelles, d'obtenir les avis de jurys composé de professionnels du domaine musical, et pour les finalistes et demi-finalistes d'enregistrer un CD, de promouvoir leurs qualités artistiques auprès de salles de spectacles, de producteurs, ...

1er prix : 1 semaine d'enregistrements (album 6 titres) + participation au festival ZYC A FORGES en novembre 2015

2eme prix : 3 jours d'enregistrement (cd 2 titres) + participation au festival ZYC A FORGES en novembre 2015

3eme prix : 1 séance de 3 heures d'atelier avec un professionnel

Dossier d'inscription à demander au : 01 64 90 73 87 ou www.ecoleamm.com ou contact@ecoleamm.com

AMM Le plaisir de la musique



ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Musée de la préhistoire de Nemours - vacances d'Hiver 2015

Du 17 au 27 février à 10h. Animations destinées aux enfants à partir de 8 ans.

Sur réservation. Limitées à 12 enfants. Tarif : 2 € par séance. Durée : 2h.

Réservation : par téléphone au 01.64.78.54.80, par e-mail à : prehistoire@cg77.fr

- **mardi 17 février de 10h à 12h** : *Élégance à la mode de chez nous*

Frotte, use et perce toutes sortes de matériaux pour réaliser tes propres bijoux à la mode des hommes et des femmes du Néolithique.

- **jeudi 19 février de 10h à 12h** : *Belle d'argile*

Voilà l'occasion rêvée de mettre la main à la pâte ! Reproduis en argile la superbe statuette féminine en terre cuite découverte à Noyen-sur-Seine.

- **lundi 23 février de 10h à 12h** : *l'art et la manière*

En t'inspirant du galet gravé du site d'Étiolles, réalise une gravure d'animaux peints ou gravés à l'époque préhistorique.

- **mardi 24 février de 10h à 12h** : *Élégance à la mode de chez nous*

Frotte, use et perce toutes sortes de matériaux pour réaliser tes propres bijoux à la mode des hommes et des femmes du Néolithique.

- **jeudi 26 février de 10h à 12h** : *Belle d'argile*

Voilà l'occasion rêvée de mettre la main à la pâte ! Reproduis en argile la superbe statuette féminine en terre cuite découverte à Noyen-sur-Seine.

- **vendredi 27 février de 10h à 12h** : *Neandertal, l'enquête*

Il était une fois une autre humanité. Enfile la blouse du scientifique pour mieux enquêter sur l'homme de Neandertal !



Commune d'ACHERES LA FORET



OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS



Du lundi 16 au vendredi 20 février 2015

avec Claude, directeur, et deux animatrices

Nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse des Ecoles a décidé une baisse des tarifs pour les enfants non acherols :

- 1 ou 2 ou 3 journées par semaine :	23.00 €/jour
- 4 ou 5 journées par semaine :	20.00 €/jour

Tarif garderie inchangé : 2 € le matin (7h45/9h) - 2 € le soir (17h15/18h30)

Paiement possible avec CESU et chèque vacances

Retrait des dossiers d'inscription en mairie à compter de ce jour et à retourner complet dans la mesure du possible avant le 7 février. Ensuite une inscription de vos enfants sera possible mais seulement en fonction des places disponibles.

Information diffusée aux familles le 8/01/2015

Nos joies nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de :

Madame Simone Barcelo le 19 décembre 2014,

Monsieur Frédéric Boisseau le 07 janvier 2015,

Madame Rolande Rohée le 31 janvier 2015,

Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

POTEAUX TÉLÉPHONIQUES

Si, comme plusieurs Villarons, à la suite du changement des poteaux téléphoniques, votre ligne est tombée en panne, prévenez la Mairie. Si cela vous a occasionné des frais de remise en service, amenez vos factures en Mairie, nous en ferons une photocopie et essaierons d'intervenir auprès de l'opérateur. Ce sous-traitant d'Orange a été averti, ainsi que le donneur d'ordre.

La boulangerie sera fermée du 16 février au 1^{er} mars inclus pour congés annuels

VOTRE AGENCE POSTALE SERA FERMÉE POUR VACANCES.

DU LUNDI 23 AU SAMEDI 28 FÉVRIER INCLUS.

Pendant cette période toutes les opérations Banque Postale et tous les retraits d'instances, se feront au BUREAU DE POSTE DE LA CHAPELLE LA REINE, ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 3631.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 9h à 12h à la mairie.

FÉVRIER

Samedi 14 : Emmanuel Houdant

Samedi 21 : Ludovic Jeannotin

Samedi 28 : Gérard Moret

MARS

Samedi 07 : Joanny Poulain

Samedi 14 : Régine Rey

Samedi 21 : Anne-Marie Thibaut

Samedi 28 : Cédric Thibaut

REMERCIEMENTS

Madame le Capitaine de gendarmerie qui supervisait la mise en place de la circulation à Villiers-sous-Grez le 20 Janvier dernier remercie les Villarons pour la qualité de l'accueil réservé aux forces de l'ordre, et la municipalité pour le prêt du Foyer.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 14h30 à 16h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h
vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Agenda

6 mars réunion du conseil municipal

21 mars nettoyage de printemps

22 mars 1er tour des élections départementales

29 mars 2^{ème} tour des élections départementales

Collecte sélective d'emballages et papiers

Le 18 février, 04 et 17 mars

Recréatif

Mardi 17/02 Mardi gras des enfants (Amicale Villaronne).

Dimanche 22/02 Concours d'endurance équestre.

Vendredi 06/03 Soirée théâtre (La troupe « Les Talalos »).

Samedi 07/03 Bonnes nouvelles (Amicale Villaronne).

Dimanche 08/03 Foire aux livres (Le Coq Chantant).

Vendredi 13/03 Conte des trolls (Municipalité).

Vendredi 20/03 L'enfant et les sortilèges (Amicale Villaronne).

Dimanche 22/03 Printemps des poètes (Amicale Villaronne).

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les rubriques « demain » en début du plumet.

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

Mise en page : Dominique Ceraudo, David Viratel

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

adresse : plumetambour@gmail.com